

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2025

N°	INTITULE	RESULTAT VOTE
11-03-2025	Compte Financier Unique 2024	APPROUVE
12-03-2025	Affectation des résultats 2024 au Budget primitif 2025	APPROUVE
13-03-2025	Modification de l'organisation du voyage seniors	APPROUVE
14-03-2025	Concours des maisons fleuries et des façades en fêtes	APPROUVE
15-03-2025	Convention trame piétonne – Riverains	APPROUVE
16-03-2025	Subvention des projets pédagogiques de l'école publique	APPROUVE
17-03-2025	Autorisation de travaux – Création d'un bassin de rétention d'eau	APPROUVE
18-03-2025	Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste d'Adjoint technique	APPROUVE
19-03-2025	Recrutement d'un adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité	APPROUVE
20-03-2025	Recrutement d'agents saisonniers – Espaces publics	APPROUVE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL VINGT CINQ,
Le 06 mars à 20h00,

Date de convocation 26/02/2025	
Date d'affichage 26/02/2025	
En exercice	23
Présents	20
Ayant donné pouvoir	02
Total des votants	22

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, MARGUERITE Corinne, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, TIMMERMAN Guillaume, VANDORPE Damien, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : VANNOUQUE Yves pour GORRILLOT Jean-Pierre, BOULANGE Virginie pour FONTAINE Christophe

Absente excusée : COMYN Dorothée

Secrétaire de séance : VILAIN Elisabeth

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNEE 2024

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Madame Thérèse LAFAGES :

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le CFU est devenu à compter de l'exercice 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le CFU est soumis par la présidence de séance s'est exécuté du 01/01 au 31/12/2024 pour les opérations des sections d'investissement et de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Investissement	Dépenses	1 073 280,61 €	Recettes	1 226 102,37 €	Restes à réaliser (déficitaire)	74 178,00 €
Fonctionnement	Dépenses	2 695 268,00 €	Recettes	2 992 476,06 €	Restes à réaliser	0,00 €

Ces résultats seront repris au budget de l'exercice 2025

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le CFU de l'exercice 2024 :

- 1° Donne acte de la présentation faite du CFU lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, **à l'unanimité**, approuve le CFU de la commune pour l'année 2024.

Fait et délibéré à Sainghin en Mélantois, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu

De la réception et de la Publication en Préfecture le 07/03/2025

Fait à Sainghin en Mélantois, le 07/03/2025



Pour extrait conforme,
Le Maire
J. DUCROCQ

Annexe : Etat des restes à réaliser en investissement

ID : 059-215905233-20250306-202511DELIB-BF

I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	773 500,00
203 9147	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion - DIVERS BAT. PUBLIC	3 000,00
203 9158	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion - AMELIORATION CAD	3 200,00
203 9182	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion - AMENAGEMENT PAR	111 000,00
20421 9158	Biens mobiliers, matériel et études - AMELIORATION CADRE DE VIE	900,00
2051 9123	Concessions et droits similaires - MAT. INFORMATIQUE	2 000,00
2111 9186	Terrains nus - ACQUISITION FONCIERE	30 000,00
2115 9186	Terrains bâtis - ACQUISITION FONCIERE	355 000,00
212 9158	Agencements et aménagements de terrains - AMELIORATION CADRE DE VIE	2 800,00
212 9159	Agencements et aménagements de terrains - TRAME PIETONNE	56 600,00
212 9160	Agencements et aménagements de terrains - COMPLEXE SPORTIF	19 400,00
212 9199	Agencements et aménagements de terrains - AIRES EXTERIEURES	13 300,00
2131 9147	Bâtiments publics - DIVERS BAT. PUBLICS	50 000,00
2131 9150	Bâtiments publics - RESTAURANT SCOLAIRE	9 800,00
2131 9151	Bâtiments publics - MAISON DES ASSOCIATIONS	1 600,00
2131 9160	Bâtiments publics - COMPLEXE SPORTIF	5 000,00
2131 9176	Bâtiments publics - AMENAGEMENT CIMETIERE	1 000,00
2131 9198	Bâtiments publics - GROUPE SCOLAIRE	54 000,00
2138 9149	Autres constructions - LOGEMENT URGENCE	1 000,00
21538 9132	Autres réseaux - ECLAIRAGE VOIRIE	2 000,00
21538 9159	Autres réseaux - TRAME PIETONNE	9 200,00
2156 9147	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile - DIVERS BAT. PUBLICS	4 400,00
2158 9157	Autres installations, matériel et outillage techniques - MAT. TECHNIQUE	1 100,00
2183 9123	Matériel informatique - MAT. INFORMATIQUE	5 700,00
2183 9197	Matériel informatique - MAIRIE	2 200,00
2184 9151	Matériel de bureau et mobilier - MAISON DES ASSOCIATIONS	1 300,00
2188 9159	Autres - TRAME PIETONNE	4 300,00
2188 9160	Autres - COMPLEXE SPORTIF	6 700,00
2188 9191	Autres - SALLE DES FETES	2 000,00
2188 9198	Autres - GROUPE SCOLAIRE	15 000,00
R	RECETTE	699 322,00
1321	Etat et établissements nationaux	259 452,00
13251	GFP de rattachement	35 971,00
13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	188 732,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	215 167,00

Envoyé en préfecture le 08/03/2025

Reçu en préfecture le 08/03/2025

Publié le



	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS 2024 AU BUDGET 2025		Nombre ID : 059-215905233-20250306-202512DELIB-DE	
			Nombre de membres présents	20
			Nombre de pouvoirs	02
			Nombre de suffrages exprimés	22
			Date de convocation	26/02/2025
Séance du 06 mars 2025		Délib n° 12-03-2025		

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'affectation des résultats de 2024 au Budget Primitif (BP) 2025 suite au vote du Compte Financier Unique 2024 :

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 AU BUDGET PRIMITIF 2025	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultats de l'exercice 2024	152 821,76 €
Résultats antérieurs (Report déficitaire du BP 2024)	- 164 233,57 €
Résultats de clôture 2024	- 11 411,81 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultats de l'exercice 2024	297 208,06 €
Résultats antérieurs (Report excédentaire du BP 2024)	163 335,80 €
Résultats de clôture de l'exercice 2024	460 543,86 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2024	449 132,05 €
Compte tenu des Restes à Réaliser suivants :	
Résultat cumulé d'investissement	- 11 411,81 €
Restes à réaliser en recettes	699 322,00 €
Restes à réaliser en dépenses	- 773 500,00 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE - SECTION INVESTISSEMENT	- 85 589,81 €

Considérant la nécessité d'affecter au BP 2025 les résultats suivants :

AFFECTATION AU BUDGET PRIMITIF 2025	
Besoin de financement en investissement 2025 (Imputation 1068 au BP 2025)	85 589,81 €
Résultat excédentaire de Fonctionnement Reporté (Imputation 002 au BP 2025) dont reprise excédentaire du résultat de fonctionnement de l'ASAD dissoute (1 155,11 €)	376 109,16 €
Résultat déficitaire d'Investissement Reporté (Imputation 001 au BP 2025) dont reprise déficitaire du résultat d'investissement de l'ASAD dissoute (630,95 €)	12 042,76 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2024 au Budget Primitif 2025

Fait et délibéré à Sainghin en Mélantois, les jours, mois et an susdits.
Certifié exécutoire compte tenu de la réception et de la publication en
préfecture le 07/03/2025



Pour expédition conforme,
Le Maire,

J. BUCROUX



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL VINGT CINQ,
Le 06 mars à 20h00,

Date de convocation	26/02/2025
Date d'affichage	26/02/2025
En exercice	23
Présents	20
Ayant donné pouvoir	02
Total des votants	22

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, MARGUERITE Corinne, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, TIMMERMAN Guillaume, VANDORPE Damien, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : VANNOUQUE Yves pour GORRILLOT Jean-Pierre, BOULANGE Virginie pour FONTAINE Christophe

Absente excusée : COMYN Dorothée

Secrétaire de séance : VILAIN Elisabeth

OBJET : MODIFICATION DE L'ORGANISATION DU VOYAGE ANNUEL A DESTINATION DES SENIORS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 08-02-2024 du 15 février 2024 portant sur l'organisation d'un voyage annuel à destination des seniors,

La conseillère déléguée en charge des animations et des relations avec les seniors rappelle les modalités de fonctionnement du projet de voyage annuel organisé en partenariat avec la commune.

Le projet consiste en la location d'un bus au départ de Sainghin en Mélantois, de visites de lieux emblématiques ou de musées et d'un repas au restaurant.

En 2023, le voyage a eu lieu à Amiens et en 2024 à Chantilly. Pour 2025, il est prévu d'emmener les participants à Pairi Daiza.

En 2025, le coût du voyage sera plus important. Elle propose donc d'augmenter la participation de la commune pour que le voyage reste accessible au plus grand nombre. La participation passerait de 60 à 80 €.

Les modalités d'organisation seraient désormais les suivantes :

- Les bénéficiaires : les sainghinois âgés de plus de 65 ans dans la limite des places disponibles dans un bus de 63 personnes.
- Une participation communale de 80 €.
- Un dossier d'inscription à remettre en mairie
- Un respect des mesures sanitaires en vigueur au moment du voyage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

ACCEPTE la poursuite du projet de voyage annuel à destination des seniors dans les modalités inscrites à la présente délibération.

INDIQUE que les crédits seront inscrits annuellement au budget de la commune.

Fait et délibéré à Sainghin en Mélantois, le jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu

De la réception et de la Publication en Préfecture le 07/03/2025

Fait à Sainghin en Mélantois, le 07/03/2025



Pour extrait conforme,
Le Maire
J. DUCROCQ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	26/02/2025
Date d'affichage	26/02/2025
En exercice	23
Présents	20
Ayant donné pouvoir	02
Total des votants	22

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, MARGUERITE Corinne, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, TIMMERMAN Guillaume, VANDORPE Damien, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : VANNOUQUE Yves pour GORRILLOT Jean-Pierre, BOULANGE Virginie pour FONTAINE Christophe

Absente excusée : COMYN Dorothée

Secrétaire de séance : VILAIN Elisabeth

OBJET : PRIX POUR LES CONCOURS DES MAISONS FLEURIES ET DES FACADES EN FÊTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n° 41-06-2022 et 42-06-2022 en date du 28 juin 2022 portant sur les prix aux concours des maisons fleuries et des façades en fête,

L'adjointe au Maire en charge de l'organisation des concours expliquent qu'il y a de plus en plus de participation au concours des maisons fleuries et qu'il convient de le promouvoir car il participe de l'embellissement du village. Par ailleurs, elle indique son souhait de relancer le concours des façades en fêtes qui n'était plus organiser ces dernières années. Elle précise que la présente délibération augmente le nombre de prix délivrés en ajoutant les 16 à 20èmes prix. Elle termine en indiquant que les dotations sont délivrées sous forme de cartes cadeaux ou à défaut en espèces.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **21 voix POUR et 1 ABSENTION (Monsieur Jacques DELBART)** valide les prix suivants à compter du rendu exécutoire de la présente délibération :

Concours des maisons fleuries : Façades fleuries - Maisons avec jardin - Béguinage

1 ^{er} prix :	50,00 €
2 ^{ème} prix	35,00 €
3 ^{ème} prix :	30,00 €
4 ^{ème} au 20 ^{ème} prix :	25,00 €

Concours des façades en fêtes : Façades - Maisons avec jardin - Commerces

1 ^{er} prix :	50,00 €
2 ^{ème} prix	35,00 €
3 ^{ème} prix :	30,00 €
4 ^{ème} au 20 ^{ème} prix :	25,00 €

Fait et délibéré à Sainghin en Mélantois, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu

De la réception et de la Publication en Préfecture le 07/03/2025

Fait à Sainghin en Mélantois, le 07/03/2025



Pour extrait conforme,
Le Maire
J. DUCROCQ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL VINGT CINQ,
Le 06 mars à 20h00,

Date de convocation	26/02/2025
Date d'affichage	26/02/2025
En exercice	23
Présents	20
Ayant donné pouvoir	02
Total des votants	22

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, MARGUERITE Corinne, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, TIMMERMAN Guillaume, VANDORPE Damien, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : VANNOUQUE Yves pour GORRILLOT Jean-Pierre, BOULANGE Virginie pour FONTAINE Christophe

Absente excusée : COMYN Dorothée

Secrétaire de séance : VILAIN Elisabeth

OBJET : DELIBERATION CADRE VISANT A DEFINIR LES MODALITES DE CONVENTIONNEMENT ENTRE LA COMMUNE ET LES RIVERAINS IMPACTES PAR LA REALISATION D'UNE TRAME PIETONNE

Vu la délibération n° 72-10-2022 du 20 octobre 2022, portant sur le projet de mise en place d'une trame piétonne en complément du projet départemental de chemins de randonnées,

L'Adjoint au Maire en charge du cadre de vie explique que l'aménagement de la trame piétonne verra son achèvement en 2025. Pour cela, il est nécessaire de conventionner avec plusieurs riverains pour encadrer les interventions prévues dans les cheminements lorsque celles-ci ont un impact à la lisière des domaines privés.

Cela est notamment le cas pour plusieurs projets :

- L'aménagement du prolongement du chemin Bigotte le long de l'école publique : sur cet espace est prévu la réalisation d'une fresque de 180 mètres de long sur les panneaux béton le long d'une propriété privée.
- L'aménagement de l'entrée de la voyette du Petit Lannoy avec la réalisation de fosses de plantations et d'une clôture en ganivelles.
- L'aménagement du chemin de la fontaine menant du contour de l'église à l'avenue du Bois avec la réalisation de fosses de plantations et d'une clôture en ganivelles.

De manière rétroactive, il est indiqué que la commune a réalisé les travaux suivants :

- L'aménagement du chemin Bigotte avec la réalisation de fosses de plantations et d'une clôture en ganivelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

VALIDE la délibération cadre permettant le conventionnement entre la commune et les riverains concernés par les aménagements de la trame piétonne.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents ayant trait à ce projet.

Fait et délibéré à Sainghin en Mélantois, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu

De la réception et de la Publication en Préfecture le 07/03/2025

Fait à Sainghin en Mélantois, le 07/03/2025



Pour extrait conforme,
Le Maire
J. DUCROCQ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL VINGT CINQ,
Le 06 mars à 20h00,

Date de convocation	26/02/2025
Date d'affichage	26/02/2025
En exercice	23
Présents	20
Ayant donné pouvoir	02
Total des votants	22

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, MARGUERITE Corinne, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, TIMMERMAN Guillaume, VANDORPE Damien, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : VANNOUQUE Yves pour GORRILLOT Jean-Pierre, BOULANGE Virginie pour FONTAINE Christophe

Absente excusée : COMYN Dorothée

Secrétaire de séance : VILAIN Elisabeth

OBJET : SUBVENTIONS SCOLAIRES 2025

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la loi du 31 décembre 1959, dite loi Debré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE d'attribuer les subventions scolaires suivantes au titre de l'année 2025 :

SUBVENTIONS SCOLAIRES 2025			
Associations scolaires	Subventions votées 2024	Payé en 2024	Propositions 2025
Ecole et famille (Ecole Saint Joseph)	122 958.25 €	122 958.25 €	130 000,00 €
Budget pédagogique – Ec. Publique	7 740,00 €	7 740,00 €	6 930,00 €
Activités culturelles – Ec. Publique	1 500,00 €	Reporté sur 2025	1 500,00 €
Transports scolaires – Ec. Publique	2 450,00 €	2 450,00 €	2 100.00 €

PRECISE que la subvention à l'organisme Ecole et Famille concerne la participation aux frais de l'école privée attribuée dans le cadre de la loi dite Debré encadrant strictement le financement obligatoire par les communes des charges de fonctionnement des écoles privées. Le montant voté est un maximum. Le versement de cette subvention est basé sur le calcul précis des dépenses effectivement constatées à l'école publique et du nombre d'enfants sainghinois fréquentant l'école privée.

En 2024, la subvention payée correspond à 783.17 € par enfant pour 157 sainghinois scolarisés à l'école privée.

En 2025, la provision prend en compte une dépense prévisionnelle maximale d'environ 839 € par enfant pour 155 sainghinois scolarisés à l'école privée.

PRECISE que la subvention Budget pédagogique concerne le financement par la commune du matériel pédagogique et qu'elle est calculée sur la base d'une dotation par enfants inscrits et présents depuis la dernière rentrée scolaire. A ce montant est retranché une partie des frais de fonctionnement de l'école (par exemple les frais des photocopies excédant le contrat d'exploitation des photocopieurs). Le montant voté est un maximum. Le montant définitif qui sera attribué dépendra des frais à retrancher mentionnés précédemment.

En 2024, la subvention payée correspond à 45 € pour 172 enfants (à laquelle n'ont été soustraites de dépenses supplémentaires).

En 2025, la provision prend en compte une dépense de 45 € pour 154 enfants.

PRECISE que la subvention culturelle est versée sous réserve de réception par les élues déléguées de tous les documents indiqués à la délibération organisant les partenariats avec le groupe scolaire public. Elle peut prendre en charge des dépenses de fonctionnement ou d'investissement.

PRECISE que la subvention « transports scolaires » permet à l'école de gérer directement ses sorties pédagogiques non obligatoires. Les sorties piscines et la visite annuelle du collège demeurent payés directement par la commune. La proposition correspond à 350 € par classe (pour un effectif de 6 classes).

PRECISE que ces montants de subventions seront prévus au budget 2025 de la commune.

Fait et délibéré à Sainghin en Mélantois, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu

De la réception et de la Publication en Préfecture le 07/03/2025

Fait à Sainghin en Mélantois, le 07/03/2025



Pour extrait conforme,
Le Maire
J. DUCROCQ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL VINGT CINQ,
Le 06 mars à 20h00,

Date de convocation	26/02/2025
Date d'affichage	26/02/2025
En exercice	23
Présents	20
Ayant donné pouvoir	02
Total des votants	22

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, MARGUERITE Corinne, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, TIMMERMAN Guillaume, VANDORPE Damien, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : VANNOUQUE Yves pour GORRILLOT Jean-Pierre, BOULANGE Virginie pour FONTAINE Christophe

Absente excusée : COMYN Dorothée

Secrétaire de séance : VILAIN Elisabeth

OBJET : AUTORISATION DE TRAVAUX : CREATION D'UN BASSIN ANTI-RUISSELLEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECIDE de réaliser les travaux nécessaires à la création d'un bassin de rétention pour éviter les phénomènes de ruissellement lors des épisodes de grandes pluies.

ENVISAGE un montant total de travaux de 143 725.00 € HT.

PRECISE que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES HT	
Travaux préparatoires	10 950.00 €
Travaux de terrassements & voirie & accessoires & plantations	120 775.00 €
Finalisation de l'opération	3 000.00 €
Clôtures	10 000.00 €
TOTAL	143 725.00 €
RECETTES	
Autofinancement de 50 %	71 862.50 €
MEL – Fonds de concours lutte contre le ruissellement à 50 %	71 862.50 €
TOTAL	143 725.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces partenariats financiers.

CERTIFIE que l'opération n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution au sens de l'article 8 du décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement.

S'ENGAGE à assurer le financement complémentaire à l'éventuelle intervention d'organismes de subventions et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien.

S'ENGAGE à informer les éventuels partenaires financiers de toute modification susceptible d'intervenir dans la mise en œuvre du projet.

PRECISE que les crédits budgétaires nécessaires à l'opération seront prévus au budget communal.

Fait et délibéré à Sainghin en Mélantois, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu

De la réception et de la Publication en Préfecture le 07/03/2025

Fait à Sainghin en Mélantois, le 07/03/2025



Pour extrait conforme,
Le Maire
J. DUCROCQ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL VINGT CINQ,
Le 06 mars à 20h00,

Date de convocation	26/02/2025
Date d'affichage	26/02/2025
En exercice	23
Présents	20
Ayant donné pouvoir	02
Total des votants	22

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, MARGUERITE Corinne, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, TIMMERMAN Guillaume, VANDORPE Damien, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : VANNOUQUE Yves pour GORRILLOT Jean-Pierre, BOULANGE Virginie pour FONTAINE Christophe

Absente excusée : COMYN Dorothée

Secrétaire de séance : VILAIN Elisabeth

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu la délibération n° 07-02-25 en date du 06/02/2025 portant sur la dernière modification du tableau des effectifs,

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L.332-14 du code précité, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :

D'ADOPTER l'ajout de l'emploi permanent (relevant de la catégorie C) suivant au tableau des emplois :

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Temps de travail	Motif de création
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	Création de poste pour un nouveau besoin

DE VALIDER le nouveau tableau des effectifs (annexé à la présente délibération) à compter du rendu exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré à Sainghin en Mélantois, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu

De la réception et de la Publication en Préfecture le 07/03/2025

Fait à Sainghin en Mélantois, le 07/03/2025

Pour extrait conforme,
Le Maire

J. DUCROCQ



TABLEAU DES EMPLOIS - MAIRIE DE SAINGHIN EN MELANTOIS - VERSION AU 06/03/2025

EXECUTOIRE LE 07/03/2025
ID : 059-215905233-20250306-202518DELIB-DE

SERVICE	EMPLOI	NATURE DE L'EMPLOI	HEURES	CAT.	EMPLOI PERMANENT	DUREE
Direction Administrative	Directeur Général des Services	Directeur Général des Services	35	A	Oui	
	Attaché	Directeur Général des Services	35	A	Oui	
	Attaché	Resp. Ressources humaines & Comptabilité	35	A	Oui	
	Rédacteur Principal 1ère classe	Resp. Aménagements, événementiels & élections	35	B	Oui	
	Rédacteur Principal 2ème classe	Agent polyvalent état civil & RH	35	B	Oui	
	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	Marchés publics, Communication & Asso.	35	C	Oui	
	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	Régies périscolaires, gestion accueil & social	35	C	Oui	
	Adjoint Administratif	Agent accueil, état-civil & adjointe comptabilité	35	C	Oui	
	Adjoint Administratif	Agent polyvalent urbanisme & travaux	35	C	Oui	
Direction Ecoles - Animations	Adjoint Administratif	Agent accueil, secrétariat & cimetière	21,5	C	Oui	
	Animateur Principal 2ème classe	Directrice Ecoles & Animation	35	B	Oui	
	ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM	35	C	Oui	01-01 au 31-12-25
	Adjoint d'Animation Principal 2ème classe	Accompagnement scolaire et périscolaire	35	C	Oui	
	Adjoint Animation	Accompagnement scolaire	35	C	Oui	
	Adjoint Animation	Accompagnement scolaire	30	C	Non	01/01 au 19/07/25
	Adjoint animation	Responsable périscolaire	35	C	Oui	
	Adjoint animation	Agent d'animation polyvalent	35	C	Oui	
	Adjoint animation	Responsable ados	35	C	Oui	
	Adjoint animation	Agent d'animation polyvalent	35	C	Oui	
	Adjoint animation	Agent d'animation polyvalent	35	C	Non	01/09/24 au 31/08/25
	Adjoint animation	Agent d'animation polyvalent	35	C	Non	01/09/24 au 31/08/25
	Adjoint Technique Principal 2ème classe	Agent d'entretien & référent gestion stocks	35	C	Oui	
	Adjoint Technique	Agent d'entretien & référent cantine	35	C	Oui	
Direction Technique	Technicien principal de 2ème classe	Directeur des services techniques	35	B	Oui	
	Agent de Maîtrise	Responsable bâtiments & réseaux	35	C	Oui	
	Adjoint technique principal de 1ère classe	Agent polyvalent des espaces verts	35	C	Oui	
	Adjoint Technique Principal 2ème classe	Agent polyvalent des espaces verts	35	C	Oui	
	Adjoint Technique	Responsable espaces publics	35	C	Oui	
	Adjoint Technique	Agent polyvalent des espaces verts	35	C	Oui	
	Adjoint Technique	Agent polyvalent des bâtiments publics	35	C	Oui	
	Adjoint Technique	Agent d'entretien	28	C	Oui	
	Adjoint Technique	Agent d'entretien & référent complexe sportif	35	C	Oui	
	Adjoint technique	Agent d'entretien	20	C	Oui	
	Adjoint technique	Agent entretien & repas à domicile	28	C	Oui	
	Adjoint technique	Agent entretien polyvalent	24	C	Non	01/02 au 31/07/25
	Adjoint Technique	Agent technique polyvalent	35	C	Non	13/11/24 au 30/04/25
	Adjoint Technique	Agent technique polyvalent	35	C	Non	01/05 au 31/07/25
	Adj. Tech. ou Princ. 1ère ou Princ. 2ème	Agent technique polyvalent	35	C	Oui	
	Adjoint technique x2	Agents saisonniers des espaces publics	35	C	Non	01/04 au 31/10/25
	Adjoint Technique	Agent polyvalent des espaces verts	35	C	Oui	

En vert, les postes à pourvoir

En orange, les ajouts présentés en séance

En bleu, les postes à supprimer



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL VINGT CINQ,
Le 06 mars à 20h00,

Date de convocation	26/02/2025
Date d'affichage	26/02/2025
En exercice	23
Présents	20
Ayant donné pouvoir	02
Total des votants	22

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, MARGUERITE Corinne, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, TIMMERMAN Guillaume, VANDORPE Damien, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : VANNOUQUE Yves pour GORRILLOT Jean-Pierre, BOULANGE Virginie pour FONTAINE Christophe

Absente excusée : COMYN Dorothée

Secrétaire de séance : VILAIN Elisabeth

**OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN
ACCROISSEMENT D'ACTIVITE : AGENT TECHNIQUE POLYVALENT**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour des besoins liés à un accroissement temporaire de l'activité de la direction des services techniques (qui est dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire),

Sur le rapport de ses membres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide :

LA CREATION d'un emploi non permanent à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour la période du 01/05 au 31/07/2025.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée et que les candidats devront justifier d'une expérience technique.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré à Sainghin en Mélantois, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu

De la réception et de la Publication en Préfecture le 07/03/2025

Fait à Sainghin en Mélantois, le 07/03/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire

J. DUCROCQ





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL VINGT CINQ,
Le 06 mars à 20h00,

Date de convocation	
26/02/2025	
Date d'affichage	
26/02/2025	
En exercice	23
Présents	20
Ayant donné pouvoir	02
Total des votants	22

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, MARGUERITE Corinne, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, TIMMERMAN Guillaume, VANDORPE Damien, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : VANNOUQUE Yves pour GORRILLOT Jean-Pierre, BOULANGE Virginie pour FONTAINE Christophe

Absente excusée : COMYN Dorothée

Secrétaire de séance : VILAIN Elisabeth

OBJET : CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE : AGENTS TECHNIQUES POLYVALENTS

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : l'entretien des espaces publics (préférentiellement) mais aussi pour l'organisation technique des événements et la maintenance des bâtiments publics.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**,

La création à compter du 01/04/2025 de deux emplois à temps complet non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 7 mois allant du 01/04 au 31/10/2025 inclus.

Ils devront justifier d'une expérience en espaces verts ou en manutention ou en maintenance des bâtiments.

La rémunération des agents sera calculée par référence au maximum à l'indice brut terminal du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Fait et délibéré à Sainghin en Mélantois, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu

De la réception et de la Publication en Préfecture le 07/03/2025

Fait à Sainghin en Mélantois, le 07/03/2025



Pour extrait conforme,
Le Maire
J. DUCROCQ